

**Présents** : Tous les membres en exercice, sauf :

**Excusé(s)** : Hulya KAPTAN (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Dominique LACROIX, Catherine SCHAEFFER, Isabelle TISSOT

**Secrétaire de séance** : Christian MICHAUD

## L'ORDRE DU JOUR

### **1. Finances**

- Approbation du Budget Prévisionnel 2018 de l'EHPAD
- Charges Maison de santé Jura Sud + tarif location appartement
- Convention de mise à disposition du véhicule de l'accueil de jour

### **2. Ressources Humaines**

- Avancement de grades
- Départ en retraite
- Mise à jour du tableau du personnel
- Approbation du règlement intérieur

### **2. Point sur le projet Maison des Aînés**

### **3. Communications et questions diverses**

- Litige avec le propriétaire du « Chalet »
- Goûter de fin d'année avec les Familles

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Il présente les excuses de : Hulya KAPTAN (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Dominique LACROIX, Catherine SCHAEFFER, Isabelle TISSOT

Valérie PETIT-DROSSARD procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président propose de débiter la séance.

Il propose à Christian MICHAUD d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Il demande à ses collègues s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 05 juillet 2017. Aucune remarque n'étant formulées, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### **1. Finances**

- Approbation du Budget Prévisionnel 2018 de l'EHPAD

Le Président propose au Conseil d'administration d'examiner le budget Prévisionnel 2018 de l'EHPAD. Il explique que le Budget Prévisionnel 2018 a été élaboré :

- sur les bases de l'accordé 2017 par nos autorités de tutelles (en référence à la convention tripartite qui fixe les dépenses de 2015 à 2020)
- sur l'extrapolation des dépenses de 2017.

Il rappelle que le prix moyen par jour en hébergement retenu par notre tutelle en 2017 est de 56.55€. Il passe la parole à Maryse CHAVANT qui présente section par section (hébergement, dépendance, soins) le Budget Prévisionnel 2018 de l'EHPAD en y apportant toutes les explications nécessaires à sa compréhension.

## Section Fonctionnement

**La section fonctionnement est équilibrée à 1 637 348.62 €.**

	Hébergement	Dépendance	Soins	H/D/S pour 2018
<b>Dépenses</b>				
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation	312 500.00	34 380.00	45 150.00	
Groupe 2 Dépenses afférentes au Personnel	298 090.16	212 570.91	523 671.29	1 034 332.36
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	198 731.38	1 140.03	4 500.00	204 371.41
<b>TOTAL</b>	<b>809 321.54</b>	<b>248 090.94</b>	<b>573 321.29</b>	<b>1 630 733.77</b>
<b>Recettes</b>				
Groupe 1 : Produits de la tarification	803 205.03	248 090.94	573 320.72	1 624 616.69
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	0.00		
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	6 117.08	0.00		6 117.08
<b>TOTAL</b>	<b>809 322.11</b>	<b>248 090.94</b>	<b>573 320.72</b>	<b>1 630 733.77</b>

**La section d'investissement est équilibrée à 206 185.71 €.**

Le Président indique que les opérations prévues pour 2018 sont :

- le 2<sup>ème</sup> store du patio
- la réfection des peintures murs et sol + protections des murs pour les deux rondes des étages
- prévoir le changement de matelas
- renouveler les fauteuils et tables qui sont abimés
- réfection de 5 chambres (changement de luminaires et mettre des mitigeurs dans les salles de bain (économie d'eau)
- le remplacement du véhicule de transport pour l'accueil de jour inscrit au budget pour 70 000 €, depuis 2017 est toujours d'actualité.

Après discussion, Pascal GAROFALO rappelle que notre tutelle, la Direction des Services Sociaux du Département fixe nos tarifs pour l'hébergement et la dépendance et que l'ARS fixe la dotation Soins.

Pour complète information, le Président indique que nous avons à ce jour :

- une ligne de trésorerie pour la l'EHPAD de 100 000 € dont 50 000 € engagée
- une ligne de trésorerie pour la Maison de Santé de 650 000 € dont 460 000 € engagée.

Pascal GAROFALO met au vote le Budget Prévisionnel 2018 de l'EHPAD.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de l'EHPAD.

Concernant le budget du CIAS, Maryse CHAVANT indique que l'association « Les Francas » n'est pas à jour de ses factures repas enfants livrés. Elle doit à ce jour la somme de 9 866 €. Le Président lui demande de préparer un courrier demandant à l'association de régulariser au plus vite ces impayées.

- Charges Maison de santé Jura Sud + tarif location appartement

Jean-Pierre BROCARD informe le conseil que l'association JURASUD SANTE proteste par rapport aux charges de la Maison de Santé. En effet, les professionnels de Santé ne veulent pas que l'on inclut les 3 interventions de curage. Une Réunion avec les professionnels Jura sud santé, Salim BOUZIOUKH, et Maryse CHAVANT aura lieu pour revoir les problèmes techniques

Jean-Pierre BROCARD propose de revoir les tarifs de location pour les bureaux, cabinets médicaux et appartement.

Pour mémoire les tarifs 2016 sont :

34 € par jour location bureaux et cabinet médical

30 € par jour pour la salle de réunion

50 € la chambre de l'appartement par semaine

Vu les demandes de location pour l'appartement par des professionnels extérieurs et par des associations (IDEKLIC), il propose d'établir un tarif spécifique pour ces demandes, soit 25 € la chambre et par jour au 01/01/2018

Le Conseil d'administration valide la proposition pour les demandes de locations extérieures à 25 € par jour la chambre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les autres tarifs restent inchangés. Un arrêté du Président sera pris.

- Convention de mise à disposition du véhicule de l'accueil de jour

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal de Martigna et Villards d'Héria, il a été proposé aux familles de prendre en charge le trajet depuis Villards d'Héria jusqu'à l'accueil de loisirs Tom Pouce à Moirans en Montagne le mercredi sur la pause méridienne.

La commune de Villards d'Héria a donc sollicité le CIAS Jura Sud pour la mise à disposition du véhicule de l'accueil de jour les mercredis de 11h30 à 12h15 en période scolaire.

Compte tenu que le bus n'est pas utilisé sur ce créneau horaire, Jean-Pierre BROCARD propose d'établir une convention entre le CIAS Jura Sud et la mairie de Villards d'Héria de mise à disposition du véhicule pour une durée de un an.

Une participation financière sera demandée sur la base des frais kilométriques selon le barème fiscal en vigueur, soit au 24/02/2017 pour un véhicule de 7 CV 0,595 € par km.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la convention de mise à disposition du véhicule de l'accueil de jour de l'EHPAD.

## **2. Ressources Humaines**

- Avancement de grades

Le Président informe le Conseil d'administration que la Commission Administrative Paritaire du mois de mai 2017 a émis en avis favorable à l'avancement au grade d'auxiliaire de soins Principal 1<sup>ère</sup> classe pour 3 agents.

Le Président propose de nommer ces trois agents au grade auxiliaire de soins Principal de 1<sup>ère</sup> classe, soit Mme BEREPION Eveline et Mme VERBEKE Elisa au 01/01/2017 et Mme BAILLY Anne au 01/09/2017. Une délibération sera prise pour mettre à jour le tableau des emplois.

A la demande de Maryse CHAVANT et pour les besoins du service elle souhaite la transformation du poste d'auxiliaire de soins (aide-soignante) à temps non complet (0.70 ETP) en temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Président rappelle qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette demande va être transmise au Comité Technique du Centre de gestion pour approbation.

Après avis du comité technique, nous proposerons le poste à l'agent qui est actuellement à temps non complet 0.70 ETP.

## Mise en place d'astreinte

A la demande de Maryse CHAVANT, le Président propose la mise en place d'astreinte pour le week-end Noël et jour de l'an afin d'assurer la continuité des services et permettre de maintenir la qualité de la prise en charge du résident en cas d'arrêt maladie du personnel présent (vécu difficile durant cette période en 2016).

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité cette proposition.

Un dossier pour la mise en œuvre des astreintes sera transmis au centre de gestion pour son examen lors de la CAP du 28 novembre 2017.

- Départ en retraite

Pour information, Pascal GAROFALO annonce le départ en retraite de Mme BEREPION Eveline (retraite au 01/10/2017). Elle est remplacée par Myriam LACROIX.

Myriam LACROIX, elle-même, est remplacée par Jennifer RABUT, en emploi d'avenir que nous avons formé et qui a obtenu son diplôme d'Aide-soignante le 07/2017.

- Approbation du règlement intérieur

Pascal GAROFALO indique que le Comité Technique du Centre de Gestion en date du 7 septembre a examiné notre règlement intérieur et a émis un avis favorable.

Chaque membre du CIAS a été destinataire de ce règlement intérieur afin qu'il puisse en prendre connaissance. Ce document nous permet de déterminer les conditions d'exécution du travail dans l'établissement. Il régit les obligations des salariées et est destiné à organiser la vie de la collectivité et s'impose à chacun.

Le Président soumet au conseil d'administration le vote de ce règlement intérieur.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

### **3. Point sur le projet Maison des Aînés**

Jean-Pierre BROCARD informe que c'est l'OPH du Jura qui a été retenu. Une rencontre a eu lieu le 10 octobre avec Mr BAILLY, directeur de l'OPH et sa collaboratrice. Il a été décidé de bâtir des T2 et des T3. La visite de 3 sites est programmée le 7 novembre prochain.

### **4. Communications et questions diverses**

Le Président explique qu'il serait peut-être opportun de mettre en place un forfait hygiène corporelle pour l'EHPAD. En effet, Maryse CHAVANT indique qu'il faut sans arrêt relancer certaines familles pour obtenir des produits d'hygiène (rasoirs, brosse à dent, ...). De plus, notre prix de journée n'augmente pas.

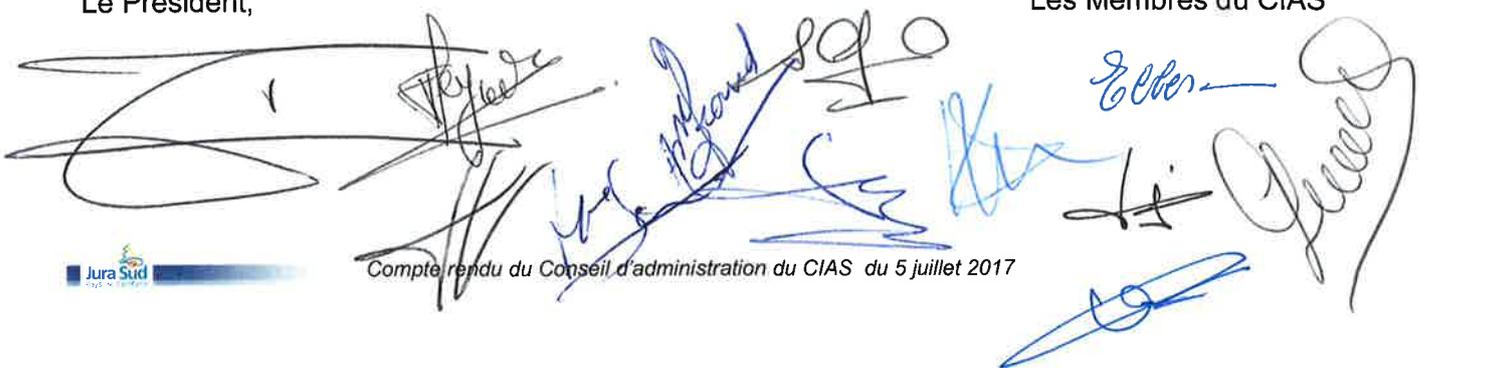
Le marquage du linge personnel des résidents est également un problème récurrent.

Le Président annonce que le goûter de fin d'année avec les Familles aura lieu Dimanche 3 décembre à partir de 14h30. Une animation musicale pour l'après-midi est prévue.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Les Membres du CIAS

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, corresponding to the President and the members of the CIAS mentioned in the text above.